



Bulletin officiel de France Travail

N° 21 du 18 avril 2024

Sommaire chronologique

Décision Gua n° 2024-08 DS DR du 1er avril 2024

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale 3

Décision Gua n° 2024-09 DS Agences du 1er avril 2024

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord au sein des agences 10

Décision IdF n° 2024-17 DS DR du 8 avril 2024

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la direction régionale 16

Décision IdF n° 2024-18 DS Agences du 8 avril 2024

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein des agences 29

Décision IdF n° 2024-19 DS PTF PFPF du 8 avril 2024

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale prestations et formations..... 66

Décision IdF n° 2024-20 DS PTF CTX du 8 avril 2024

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contentieux et incidents de paiement 70

Décision Br n° 2024-13 CCPLU du 11 avril 2024

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission consultative paritaire locale unique de France Travail Bretagne 77

Décision Br n° 2024-14 DS Agences du 15 avril 2024

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Bretagne au sein des agences 79

Décision Ce-VdL n° 2024-07 DS DR du 15 avril 2024

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale 90

Décision DSI n° 2024-03 du 15 avril 2024

Délégation de signature temporaire du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information 100

Décision Gua n° 2024-08 DS DR du 1er avril 2024

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale

Le directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu, ensemble, la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-59 du 8 juillet 2022 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement.

Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 – Délégation est donnée à la personne désignée ci-après à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.
 - o madame Cynthia Leguier, directrice administration, finance et gestion

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.
 - o madame Guilaine Isaac, management de service - service moyens généraux
 - o monsieur Guillaume Gombaudo, responsable de service immobilier, logistique, maintenance et sécurité

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de

vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, et à madame Véronique Bonraisin, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service immobilier, logistique, maintenance et sécurité bénéficie, à titre temporaire, de la délégation de signature pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Section 4 – Ressources humaines

Article 5 – Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 13 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Viviane Kiavué, responsable du service fraude, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation temporaire est donnée à madame Murielle Leopold - Albert, directrice de la maîtrise des risques, et à monsieur Jean -Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques.

Article 8 – Contestations et recours

Délégation est donnée à madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement ou appliquant la pénalité administrative mentionnées à l'article 7.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation temporaire est donnée à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques

Section 6 – Prestations en trop versées

Article 9 – Délais, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 13 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Section 7 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 – Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 du présent article à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

§ 1 – En matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi :

- à madame Véronique Bonraisin, directrice régionale adjointe en charge des opérations

§ 2 – En matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail :

- à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques ;
- à madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la maîtrise des risques

§ 3 – En matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :
 - o à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques

§ 4 – En toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre France Travail et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail :
 - o à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques
 - o à madame Véronique Bonraisin, directrice régionale adjointe en charge des opérations

Article 11 – Transactions

Délégation est donnée à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, et à madame Véronique Bonraisin, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 12 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques et à madame Véronique Bonraisin, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 – Délégués et dispositions diverses

Article 13 – Délégués

§ 1 – Permanents

- monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques.
- madame Véronique Bonraisin, directrice régionale adjointe en charge des opérations

§ 2 – Temporaires

- madame Cynthia Leguier, directrice administration, finance et gestion
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur de la stratégie et relations extérieures
- madame Tessa Francillette, adjointe au directeur de la stratégie et relations extérieures
- madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la direction de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Jacques Houblon, directeur informatique support, déploiement et proximité
- madame Flaire Lunion, responsable du service comptabilité
- madame Guilaine Isaac, management de service - service moyens généraux
- madame Elsa Pater, responsable contrôle de gestion ad intérim
- madame Liliane Lake, directrice des opérations
- monsieur Thierry Bertin, adjoint à la directrice des opérations
- madame Arlette Leon, responsable relation de services au sein de la direction des opérations
- monsieur Gérard Rutick, responsable réglementation indemnisation au sein de la direction des opérations
- madame Marie-Alex Loche, responsable de service ad intérim formations/prestations au sein de la direction des opérations
- madame Fabienne Eugénie, responsable du pôle Entreprises au sein de la direction des opérations.
- monsieur Alain Chout, adjoint au directeur des ressources humaines
- monsieur Richard Francois-Julien, management de service gestion administrative et paye
- madame Régine Degrage, responsable d'équipe GA-PAIE ad intérim
- madame Fannie Paturot, responsable de service développement des compétences
- madame Marie - Claire Pelmard, responsable de service innovation et RSE
- madame Béatrice Moutoussamy, responsable d'équipe support communication
- madame Viviane Kiavué, responsable du service fraude
- madame Gilda Ceprika, responsable du service partenariat
- madame Florence Landau, responsable stratégie et de la performance
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service immobilier, logistique, maintenance et sécurité
- monsieur Christian Agape, responsable de service DSRE/Lab
- madame Aurélie Joseph, directrice de la transformation

Article 14 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 16 – Abrogation et publication

La décision Gua n° 2024-06 DS DR du 1er mars 2024 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait aux Abymes, le 1er avril 2024.

Fabrice Marie-Rose,
directeur régional
de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2024-09 DS Agences du 1er avril 2024

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Guadeloupe & Îles du Nord au sein des agences**

Le directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2023-54 du 13 décembre 2023 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,

- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées à l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à § 4 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- monsieur Davy De Lacaze, directeur de France Travail Abymes Dothémare
- madame Christiane Jacquet-Crétides, directrice de France Travail Abymes Caruel
- madame Lysiane Chais, directrice de France Travail Baie-Mahault
- monsieur Eddy Pinson, directeur de France Travail Basse Terre
- madame Vickie Angélique, directrice de France Travail Bouillante
- madame Nathalie Courtat, directrice de France Travail Capesterre -Belle-Eau
- monsieur Marc Roy Camille, directeur de France Travail Gosier
- monsieur Patrice Landre, directeur ad intérim de France Travail Jarry
- madame Maguy Fumont Samson, directrice de France Travail Marie- Galante
- madame Gladys Ibalot, directrice de France Travail Petit-Bourg
- madame Ketty Delver, directrice de France Travail Pointe-à-Pitre
- madame Gladys Gobelin-Toumsom, directrice de France Travail Port-Louis

- monsieur Laurent Cécilia, directeur au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, directrice de France Travail Saint-François
- madame Nathalie Rubini, directrice de France Travail Saint -Martin
- madame Lucie Adala, directrice de France Travail Sainte - Rose

§ 2 – directeurs adjoints

- monsieur Alain Montout, directeur adjoint de France Travail Abymes Dothémare
- madame Audrey René - Saint - Eloi, directrice adjointe de France Travail Jarry
- madame Carole Bestory, directrice adjointe de France Travail Morne-à-l'eau
- madame Christelle Grandbois, directrice adjointe de France Travail Saint-François
- madame Pascale Hamlet - Placide, directrice adjointe ad intérim France Travail Saint-Martin

§ 3 – adjoints aux directeurs d'agence

- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice de France Travail Saint-François

§ 4 – responsables d'équipe

- madame Valérie Guiougou, responsable d'équipe au sein de France Travail Abymes Caruel
- monsieur Rosan Boudhou, responsable d'équipe au sein de France Travail Abymes Caruel
- madame Keezy Pierre -Justin, responsable d'équipe au sein de France Travail Abymes Dothémare
- madame Chantal Vesta-Lovergne, responsable d'équipe au sein de France Travail Abymes Dothémare
- madame Valérie Cuirassier, responsable d'équipe au sein de France Travail Baie-Mahault
- madame Myriam Montout Hatchi, responsable d'équipe au sein de France Travail Baie -Mahault
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de France Travail Basse -Terre
- madame Jessica Douglas, responsable d'équipe au sein de France Travail Basse -Terre
- madame Emilie Deros, responsable d'équipe au sein de France Travail Basse -Terre
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de France Travail Bouillante
- madame Jeannise Dacalor, responsable d'équipe au sein de France Travail Bouillante
- madame Josy Jean Woldemar, responsable d'équipe au sein de France Travail Capesterre Belle-Eau
- madame Tatiana Clairemont, responsable d'équipe au sein de France Travail Capesterre Belle-Eau
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de France Travail Gosier
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de France Travail Gosier
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de France Travail Jarry
- madame Sylvie Beauperthuy, responsable d'équipe au sein de France Travail Jarry
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe au sein de France Travail Jarry
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de France Travail Morne – à -l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de France Travail Morne- à - l'eau

- madame Rosite Singarin Solé, responsable d'équipe au sein de France Travail Morne à -l'eau
- madame Magali Ismard, responsable d'équipe au sein de France Travail Marie - Galante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de France Travail Petit-Bourg
- madame Audrey Neree, responsable d'équipe ad intérim au sein de France Travail Petit -Bourg
- madame Lessly Ranély - Vergé - Dépré, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Clarisse Edwige, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Peggy Massicote - Zozio, responsable d'équipe au sein de France Travail Pointe-à-Pitre
- monsieur Garry Gervela, responsable d'équipe ad intérim au sein de France Travail Pointe-à-Pitre
- madame Bernadine Géromegnace, responsable d'équipe au sein de France Travail Port-Louis
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe au sein de France Travail Port-Louis
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint- François
- monsieur Mesner Blaise, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint-François
- madame Sandrine Obertan, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint-Martin
- monsieur Medhi-Christian Brignone, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint-Martin
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de France Travail Sainte- Rose
- madame Gladys Mouniman, responsable d'équipe au sein de France Travail Sainte-Rose
- monsieur Angebert Palmyre, responsable d'équipe ad intérim au sein de France Travail Sainte-Rose

§ 5 – référents métier

- monsieur Jimmy Kandassamy, référent métiers au sein de France Travail Abymes Caruel
- madame Mélinda Hildebert, référente métiers au sein de France Travail Abymes Dothémare
- monsieur Jean-Marc Sermanson, référent métiers au sein de France Travail Abymes Dothémare
- monsieur Karl Brujaille-Latour, référent métiers au sein de France Travail Baie-Mahault
- madame Karine Régent, référente métiers au sein de France Travail Basse-Terre
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein de France Travail Bouillante
- madame Lorry Laine, référente métiers au sein de France Travail Capesterre Belle-Eau
- madame Corinne Valmorin, référente métiers au sein de France Travail Gosier
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein de France Travail Jarry
- madame Joëlle Bartebin, référente métiers au sein de France Travail Morne-à-l'eau

- madame Josiane Monpierre, référente métiers ad intérim au sein de France Travail Morne-à-l'eau
- madame Marie-France Davigny- Guiyoule, référente métiers au sein de France Travail Petit-Bourg
- madame Sonia Behary-Laul-Sirder, référente métiers au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magali Francietta, référente métiers au sein de France Travail Port-Louis
- madame Sandrine Gervelas, référente métiers au sein de France Travail Pointe-à-Pitre
- madame Laura Valentin, référente métiers au sein de France Travail Saint-François
- madame Nadia Théodore, référente métiers au sein de France Travail Saint-Martin
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein de France Travail Sainte -Rose.

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Gua n° 2024-07 DS Agences du 1er mars 2024 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait aux Abymes, le 1er avril 2024.

Fabrice Marie-Rose,
directeur régional
de France Travail Guadeloupe & Îles du Nord

Décision IdF n° 2024-17 DS DR du 8 avril 2024

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu, ensemble, la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-59 du 8 juillet 2022 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

§ 2 - Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement,

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quelque soit leurs montants
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 140 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o madame Sylvia Brien, responsable du service opérations et maintenance Est
 - o monsieur Grégory Chagnon, responsable du service comptabilité ad intérim
 - o madame Christelle Cosme, responsable du service opérations et maintenance Ouest
 - o monsieur Florian Dachaud, responsable du service achats-marchés et approvisionnements
 - o madame Fatma El Moatamid, responsable de service sécurité des personnes et des biens
 - o monsieur Vincent Lucas, responsable de service moyens généraux
 - o madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

- monsieur Olivier Pinheiro, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- madame Laëtitia Aboukassem-Deramchi, responsable du pôle approvisionnement
- madame Kirsten Acloque, responsable du pôle appui logistique
- madame Aurélie Bapst, responsable du pôle achats-marchés section 3
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique, technologie et information
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la Fraude
- madame Cassandra Ferrari, responsable du pôle achats-marchés section 4
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les baux que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les convention de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
 - monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques ad intérim
 - madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques ad intérim
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Caroline Rubio, directrice des relations sociales, juridiques et accompagnement des projets

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 18 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Olivier Pinheiro, responsable du service prévention et lutte contre les fraudes à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques, bénéficie à titre temporaire de cette même délégation.

Article 8 – Contestations et recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou si la décision objet de la contestation ou du recours a été signée par le délégataire permanent mentionné au présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 18 bénéficient à titre temporaire de cette même délégation.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - Délégation est donnée à la personne désignée ci après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois :

- madame Marie-Claire Barbosa Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 10 - Remise de dettes

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - Délégation est donnée à la personnes désignée ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par

France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- madame Marie-Claire Barbosa Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation
- madame Marie-Claire Barbosa Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 11 - Admissions en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros :

- madame Marie-Claire Barbosa Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation
- madame Marie-Claire Barbosa Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 7 - Contentieux en matière de recouvrement

Article 12 - Contrainte

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, les personnes désignées ci-après bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie-Claire Barbosa Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 du présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 13 - Autres

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux sections 6 et 7.

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 14 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente :

- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques ad intérim
- madame Fatma El Moatamid, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

Article 15 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, et recouvrement des prestations et sommes mentionnées en section 6 à :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail à :

- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques ad intérim
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Pinheiro, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la Fraude

§ 3 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - o monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
 - o monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
 - o madame Caroline Rubio, directrice des relations sociales, juridique et accompagnement des projets

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges : entre France Travail et un partenaire institutionnel, relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur

lequel le conseil d'administration a délibéré, se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale, mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail à :

- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques ad intérim
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Fatma El Moatamid, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

Article 16 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 17 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques ad intérim
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

Section 9 - Délégués et dispositions diverses

Article 18 - Délégués

§ 1 - directeurs régionaux adjoints

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques ad intérim
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations

§ 2 - Directeurs de services

- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Séverine Broilliard, directrice de la médiation et médiatrice
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur David Cédille, directeur du développement des compétences dans les territoires
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière

- madame Katia Colin, directrice de service support logistique et SI
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stéphan Joly, directeur de la Performance
- madame Céline Lebossé, directrice de la communication et de la RSE
- madame Odile Marchal, directrice de service gouvernance
- madame Caroline Rubio, directrice des relations sociales, juridiques et accompagnement des projets
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Responsables de service

- madame Catherine Alaguillaume, responsable du service prévention et santé au travail
- madame Séverine Alexandre, responsable du service support en systèmes d'information
- madame Nathalie Augustyniak, responsable du service pilotage de la performance sociale
- monsieur Julien Arago, responsable du service administration du personnel et paie
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production régionale
- monsieur Rachid Betraoui, responsable du service études, statistiques et analyses
- madame Elisabeth Bougheriu, responsable du service pilotage et qualité
- madame Célia Boukchach, responsable du service contrôle de gestion
- madame Sylvia Brien, responsable du service opérations et maintenance Est
- monsieur Antoine Cariou, responsable du service pilotage régional FSE
- monsieur Francis Carmona, responsable de service méthodes et organisation
- monsieur Grégory Chagnon, responsable du service comptabilité ad intérim
- madame Laurence Chaillie, responsable du service stratégie et gouvernance
- monsieur Christophe Collinet, responsable du service offre de service (ODS) entreprises
- madame Christelle Cosme, responsable du service opérations et maintenance Ouest
- madame Lydia Cricelli, responsable du service innovation et LAB
- monsieur Florian Dachaud, responsable du service achats-marchés et approvisionnements
- monsieur Laurent Deligny, responsable du service médiation
- madame Fatma El Moatamid, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation
- madame Enrica Foschini, responsable du service diversité et qualité de vie au travail (QVT) à compter du 1er mai 2024
- madame Cindy Halatre, responsable du service relations sociales

- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable du service formation
- madame Céline Laugaro, responsable du service juridique et accompagnement des projets
- monsieur Christophe Leclerc, responsable du service appui-coordination
- monsieur Vincent Lucas, responsable du service moyens généraux
- madame Ndeye Mancadiang Bouric, responsable du service insertion des publics
- monsieur Gaël Milet, responsable du service emplois et carrières
- monsieur Philippe Monti, responsable du service protection des données personnelles
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques
- monsieur Mohamed Negrouz, responsable du service investigations
- madame Corinne Noel, responsable du service délivrance de la formation
- monsieur Tony Oswald, responsable du service production et évènementiel
- monsieur Olivier Pinheiro, responsable du service prévention et luttes contre les fraudes
- madame Karine Rivière, responsable du service développement des compétences dans les territoires
- monsieur Benito Ruiz, responsable de fonction accompagnement managerial et performance par la confiance (PPC)
- madame Céline Spiguelaire, responsable du service développement économique dans les territoires
- monsieur Mario Triolo, responsable du service appui au pilotage et à la coordination
- monsieur Christophe Vancassel, responsable du service contrôle interne
- madame Fatiha Zerouali, responsable du service offre de service aux demandeurs d'emploi (ODS DE)

§ 4 - Responsables de Pôle et d'équipe

- madame Laëtitia Aboukassem-Deramchi, responsable du pôle approvisionnement
- monsieur Jean-Michel Absil, responsable du pôle sécurité des personnes et des biens
- madame Kirsten Acloque, responsable du pôle appui logistique
- madame Aurélie Bapst, responsable du pôle achats-marchés section 3
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe du service indemnisation
- madame Leila Cheikh, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- madame Valérie Clauss, responsable du pôle contrôle de gestion
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe du pôle développement des compétences dans les territoires
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Estelle Dreno, responsable d'équipe du service emploi et carrières
- monsieur Jean Paul Ekue, responsable d'équipe pilotage et qualité
- madame Cassandra Ferrari, responsable du pôle achats-marchés section 4
- madame Fatoumata Goufado, responsable d'équipe du service offre de service (ODS) demandeurs d'emploi
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Zakia Jaber, responsable d'équipe du pôle développement des compétences dans les territoires

- madame Isabelle Jacquet, responsable du pôle comptabilité, trésorerie-prestations
- madame Julie Laurain, responsable d'équipe presse et réseaux sociaux
- madame Vanessa Marie-Sainte, responsable d'équipe du service diversité et qualité de vie au travail
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe pilotage et qualité
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Magalie Thioillère, responsable d'équipe du pôle administration du personnel et paie
- madame Myriam Vanhee, responsable d'équipe du service offre de service entreprises
- madame Loetitia Zeman, responsable du pôle gestion du parc

Article 19 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 20 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2024-11 DS DR du 5 mars 2024 abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Noisy-le-Grand, le 8 avril 2024.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France

Décision IdF n° 2024-18 DS Agences du 8 avril 2024

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2023-54 du 13 décembre 2023 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,

Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences aux fins d'exécution du service public de l'emploi, pour signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées:

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs et directrices d'agence

- monsieur Mohamed Adjrafi, directeur de France Travail Brétigny-sur-Orge
- madame Nozha Ajmi, directrice de France Travail Drancy
- monsieur Loïc Alexandre, directeur de France Travail Nemours
- madame Laëtizia André, directrice de France Travail Garges-lès-Gonesses
- madame Christelle Andrieu, directrice de France Travail Chessy Val-d'Europe
- madame Malika Arab, directrice de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Frédéric Audry, directeur de la plateforme S@D
- monsieur Mohamed Ayoun, directeur de France Travail Pontault-Combault
- monsieur Nabil Azouigui, directeur de France Travail Longjumeau
- madame Selma Balit, directrice de France Travail Rosny sous Bois
- madame Corinne Baracassa, directrice de France Travail Gonesse
- madame Sabrina Barreiro, directrice de France Travail Cergy
- madame Samira Belhoul, directrice de France Travail Colombes
- madame Patricia Belland Peron, directrice de France Travail Courbevoie
- monsieur Adel Ben Othman, directeur de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Marie Benbraham, directrice de France Travail Noisy-Le-Grand
- monsieur Pierre Bensaid, directeur de France Travail Herblay
- monsieur Luc Berguerand, directeur de France Travail Sainte Geneviève des Bois
- madame Elisabeth Bertolus, directrice de France Travail Trappes
- madame Cécile Blanchard, directrice de France Travail Maisons-Alfort
- madame Nadia Bouaza, directrice de France Travail Bondy
- monsieur Sami Bourekha, directeur de France Travail Fontenay-sous-Bois
- madame Bouchra Bouyahya, directrice de France Travail Neuilly-sur-Marne
- madame Brigitte Cabral, directrice de France Travail Tremblay en France
- madame Myriam Cailloux-Masse, directrice de France Travail Persan
- madame Emilie Caro, directrice de France Travail Palaiseau
- monsieur Jean-Christophe Carrot, directeur de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- madame Soukayna Ceulemans, directrice de France Travail Anthony
- madame Nadia Chelghoum, directrice de France Travail Saint-Ouen
- madame Germaine Claire, directrice de France Travail Villeneuve Saint Georges
- madame Sylvie Collin, directrice de France Travail Sartrouville
- madame Virginie Coquart, directrice de France Travail Bezons
- madame Nathalie Cuna, directrice de France Travail Vitry sur Seine
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de France Travail Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Cédric Deboutin, directeur de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône
- monsieur Tony Delamarre, directeur de France Travail Levallois-Perret à compter du 1er mai 2024
- monsieur Eric Demouy, directeur de France Travail Dammaries-les-Lys
- madame Maud Derreux, directrice de France Travail Guyancourt
- madame Gwendeline Deslandes, directrice de France Travail Asnières-sur-Seine
- monsieur Laurent Dillies, directeur de France Travail Saint Gratien
- madame Stéphanie Dreneau, directrice d'agence de France Travail Dourdan
- madame Béatrice Dumontier, directrice de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Kheira Eddrief, directrice de France Travail Rambouillet

- madame Nadia El Jarroudi, directrice de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Dalida El Ougli, directrice de France Travail Clichy sous Bois
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Nathalie Feliz Rigault, directrice d'agence France Travail Brunoy
- madame Isabelle Fernandez, directrice de France Travail Roissy CDG aéroportuaire
- madame Florence Fourgnaud, directrice de France Travail Aulnay-sous-bois
- monsieur Philippe Garderes, directeur de France Travail Avon
- monsieur Christophe Garreau, directeur de France Travail Arpajon
- madame Françoise Gautier, directrice de France Travail Villejuif
- madame Géraldine Gérard, directrice de France Travail Corbeil-Essonne
- madame Maud Greneche, directrice de France Travail Evry
- madame Nathalie Hachet, directrice de France Travail Créteil
- monsieur Eric Haddad, directeur de France Travail Poissy
- madame Samia Hadji, directrice de France Travail Torcy
- madame Claire Hardion, directrice de France Travail Lagny-Sur-Marne
- monsieur Olivier Henriet, directeur de France Travail Montmorency
- madame Anne Hordel, directrice d'agence de France Travail Conflans-Sainte-Honorine
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Catherine Jacob, directrice de France Travail Montrouge
- madame Lamia Jacob-Manjoo, directrice de France Travail Champigny-sur-Marne
- monsieur Stéphane Jacquier, directeur de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de France Travail Sucy en Brie
- madame Astrid Jouannon, directrice de France Travail Ermont
- madame Stéphanie Kanner, directrice de France Travail Nanterre
- madame Aude Klein, directrice de France Travail Argenteuil
- monsieur Olivier Kozak, directeur de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Isabelle Kugeler, directrice de France Travail Paris 5 et 13 ème Daviel
- madame Violaine Lafarguette, directrice de France Travail Mitry-Mory
- madame Rayda Lakhali, directrice de France Travail Noisy-le-Sec
- monsieur Joachim Langlois, directeur de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Marie Leclercq, directrice de France Travail Epinay sur seine
- monsieur Jérémy Lener, directeur de France Travail Lagny-sur-Marne en mission
- madame Nathalie Leroy, directrice de France Travail Juvisy-sur-Orge
- madame Anne Letort, directrice de France Travail Courbevoie à compter du 1er septembre 2024
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de France Travail Plaisir
- monsieur Ruddy Libos, directeur de France Travail Provins
- madame Nathalie Lorient, directrice de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Frédérique Louet, directrice de France Travail Viry-Châtillon
- monsieur Christophe Mahieu, directeur de France Travail La Ferté sous Jouarre
- madame Claire Mallet, directrice de France Travail Saint-Maur-des-Fossés
- madame Sonia Marminat, directrice de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Anne Marie Martinez, directrice de France Travail Brie Comte Robert
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Siham Mcharek, directrice de France Travail Savigny-sur-Orge
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de France Travail Saint-Denis

- madame Ourida Meziani, directrice de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Fabrice Million Desvignes, directeur de France Travail spectacle AVS placement techniciens
- madame Sandrine Montessuy, directrice de France Travail Rueil-Malmaison
- madame Marianne Nicoulin, directrice de France Travail Livry-Gargan
- madame Delphine Pellerin, directrice de France Travail Bagneux
- madame Stéphanie Pelletier, directrice de France Travail Les Mureaux
- madame Myriam Pelote, directrice de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Gaëlle Penhoet, directrice de France Travail Nogent-sur-Marne
- madame Geneviève Perrin, directrice de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Angélique Perseval, directrice de France Travail Gennevilliers
- madame Jessica Pezet, directrice de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Sandrine Pinheiro, directrice de France Travail Sevrans
- madame Delphine Pollet, directrice de France Travail Domont
- monsieur Jean-Paul Pontic, directeur de France Travail Coulommiers
- madame Florence Pottier, directrice de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Christine Prieur, directrice de France Travail Bezons
- monsieur Philippe Raffin, directeur de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme prestations et formations
- monsieur Domingos-Silvino Ramos Furtado, directeur de France Travail Sarcelles
- madame Sylvie Rieussec, directrice de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur José-Manuel Rodriguez Gomez, directeur de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Anne-Sophie Romagny, directrice de France Travail Puteaux
- madame Mylène Segal, directrice de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Valérie Servat, directrice de France Travail La Courneuve
- monsieur Jean Louis Stoquer, directeur de France Travail Aubervilliers
- monsieur Marceau Strub, directeur France Travail Paris Jean Moulin
- madame Eléonore Sy, directrice de France Travail Etampes
- madame Laurence Thibaut, directrice de France Travail Les Ulis
- madame Meryem Thomann, directrice de France Travail Chennevières-sur-Marne
- madame Stéphanie Tison, directrice de France Travail Ivry-sur-Seine
- monsieur Guillaume Tison, directeur de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Valérie Tourigny, directrice de France Travail Meaux
- monsieur Philippe Traverse, directeur de France Travail spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de France Travail Bagneux
- madame Josiane Triolet, directrice de France Travail Clichy-la-Garenne
- monsieur Eric Troquereau, directeur de France Travail Bobigny
- monsieur Sébastien Vaillant, directeur de France Travail Pantin
- madame Christine Van Den Brule, directrice de France Travail Versailles
- madame Nathalie Vernon, directrice de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Marie Alexia Veyer, directrice de France Travail Villeneuve-Saint-Georges à compter du 27 mai 2024
- monsieur Jean François Viot, directeur de France Travail Mitry-Mory
- monsieur Antoine Volclair, directeur de France Travail Chelles
- madame Audrey Vottero, directrice de France Travail Taverny

- madame Marie-Rose Zaynoun, directrice de France Travail loi Vincennes
- monsieur Omar Zouaoui, directeur de France Travail Savigny-le-Temple

§ 2 - directeurs et directrices d'agence adjoints

- monsieur Olivier Acampora, directeur adjoint de France Travail Cachan
- madame Blandine Adam, directrice adjointe de France Travail Brancion
- madame Samia Adjaoud, directrice adjointe de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Siham Aissa, directrice adjointe de la plateforme de traitement centralisé IDF
- madame Mélanie Akoun, directrice adjointe de France Travail Stains
- monsieur Amine Amimar, directeur adjoint de France Travail Viry-Châtillon
- madame Catherine Amiri, directrice adjointe de France Travail Trappes
- monsieur Nivo Andrian, directeur adjoint de France Travail Pantin
- madame Aurélie Anton, directrice adjointe de France Travail Ermont
- madame Arielle Baratiny, directrice adjointe de France Travail Aulnay sous Bois
- madame Assia Belajel, directrice adjointe de France Travail Tremblay-en-France
- madame Safae Benbaba, directrice adjointe de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Salima Benhadi, directrice adjointe de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Fatiha Bennacer, directrice adjointe de France Travail Brunoy
- madame Nelly Berneron, directrice adjointe de France Travail Dammarie les Lys
- madame Catherine Bloch, directrice adjointe de France Travail Montreuil sous Bois
- madame Blandine Bonelli, directrice adjointe de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Marie Josèphe Bonhomme Folch, directrice adjointe de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Lakhdar Boukahil, directeur adjoint en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Nathalie Chaix, directrice adjointe de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Frédéric Chartrain, directeur adjoint de France Travail Les Mureaux
- madame Virginie Croison, directrice adjointe de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Tony Delamarre, directeur adjoint de France Travail Paris 19ème Laumière jusqu'au 30 avril 2024
- madame Kadidia Dembele, directrice adjointe de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Audrey Descoust, directrice adjointe de France Travail Bondy
- madame Mate Diamant, directrice adjointe de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Ymen Fath, directrice adjointe de France Travail Bondy
- madame Valérie Favrot, directrice adjointe de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Anne Marie Fevery, directrice adjointe de France Travail Sartrouville
- madame Laurence Fifi, directrice adjointe de France Travail Cergy
- madame Sandrine Frette, directrice adjointe de France Travail Choisy le Roi
- madame Régine Gabrysiak, directrice adjointe de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Oirdia Ghili, directrice adjointe de France Travail Nanterre
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de France Travail Antony
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé IDF
- madame Sylviane Guillaume, directrice adjointe de France Travail Argenteuil

- madame Mariannick Herrero, directrice adjointe de France Travail Nanterre
- madame Florence Hugon, directrice adjointe de France Travail Evry
- madame Sophie Jallon, directrice adjointe de France Travail Gonesse
- madame Morgane Jaworski, directrice adjointe de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Hélène Kazamarande, directrice adjointe de la plateforme S@D
- madame Claire Kouadio, directrice adjointe de France Travail Sarcelles
- madame Christine Le Brumant, directrice adjointe de France Travail Neuilly sur Marne
- monsieur Jérémy Lener, directeur adjoint de France Travail Meaux
- madame Stéphanie Lepingle, directrice adjointe de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Anne Letort, directrice adjointe de France Travail Paris 19ème Armand Carrel jusqu'au 31 août 2024
- madame Cendrine Lhuillier, directrice adjointe de France Travail Mantes-la-Jolie
- monsieur David Lointier, directeur adjoint de France Travail Epinay-sur-Seine
- madame Gwendoline Lorino, directrice adjointe de France Travail Poissy
- monsieur Romain Lucet, directeur adjoint de France Travail Créteil
- monsieur Nabil Madani, directeur adjoint de France Travail Vitry-sur-Seine
- madame Najat Manssouri, directrice adjointe de France Travail Cergy
- monsieur Marc Manyri, directeur adjoint de France Travail Maisons-Alfort
- madame Pauline Massy, directrice adjointe de France Travail Versailles
- monsieur Antoine Mattei, directeur adjoint de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Ahmad Molaei, directeur adjoint de France Travail Rueil-Malmaison
- madame Alexandra Nadot, directrice adjointe de France Travail Mantes-La-Jolie
- madame Françoise Nanni, directrice adjointe de France Travail Chessy-Val-d'Europe
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incident de paiement
- madame Sophie Pavan, directrice adjointe de France Travail Rueil-Malmaison
- monsieur Darko Pavlovski, directeur adjoint de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Béline Perrot, directrice adjointe de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Monique Pipitone, directrice adjointe de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Hélène Pouech, directrice adjointe de France Travail Saint-Denis
- monsieur Pascal Poulet, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé IDF
- madame Christine Pourlier, directrice adjointe de France Travail Gennevilliers
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur adjoint de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Christine Prieur Habib, directrice adjointe de France Travail Argenteuil
- monsieur Frédéric Quemy, directeur adjoint de France Travail Paris 18ème Ney
- monsieur Gaétan Ramel, directeur adjoint de la plateforme prestations et formations
- madame Valérie Rannou, directrice adjointe de France Travail Montrouge
- madame Véronique Renvoise, directrice adjointe de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Virginie Royer, directrice adjointe de France Travail 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- madame Naoelle Saadi, directrice adjointe de France Travail Clichy-Sous-Bois
- madame Amal Salah, directrice adjointe de France Travail Saint-Denis
- madame Fatima-Zahra Sassi, directrice adjointe de France Travail Garges-lès-Gonesse

- madame Virginie Sauvage, directrice adjointe de France Travail Courbevoie
- madame Corinne Sidot, directrice adjointe de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Jacqueline Sirven, directrice adjointe de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Fabrice Soulage, directeur adjoint de France Travail Aubervilliers
- madame Isabelle Splawski, directrice adjointe de France Travail Saint-Ouen-l'Aumône
- monsieur Denis Tenneguïn, directeur adjoint de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Patricia Touzet, directrice adjointe de la plateforme S@D
- madame Catherine Vastel directrice adjointe de France Travail Antony
- madame Marie Alexia Veyer, directrice adjointe de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong jusqu'au 26 mai 2024
- madame Dilia Vieira Oliveira, directrice adjointe de France Travail Palaiseau
- monsieur Rudy Yerle, directeur adjoint de France Travail Paris Genevoix
- madame Karima Ziani, directrice adjointe de France Travail Saint-Ouen

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Fatiha Abbassi, responsable d'équipe en agence de France Travail Mitry-Mory
- monsieur Alexandre Abdul, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Sylvie Abosi, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse
- madame Nazha Achaaban, responsable d'équipe en agence de France Travail Conflans-Sainte-Honorine
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan
- madame Delphine Aguessy, responsable en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Rachida Ait Atmane, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- madame Laïla Alatrach, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot à compter du 1er mai 2024
- madame Odette Alaye, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-la-Garenne
- madame Ana Carina Albino, responsable d'équipe en agence de France Epinay-sur-Seine
- madame Sophia Ali Mokbel, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Karima Allouache, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de France Travail Plaisir
- madame Rabia Amaziane, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammaries les Lys
- madame Ikrame Amine, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie

- madame Marilynne Amistadi, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Aziza Amoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy les Moulineaux
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- madame Vanessa Antoine, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay sur Seine
- monsieur Jean Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de France Travail spectacle AVS placement artistes
- madame Samira Aouad, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- madame Chantal Aoumeur, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Bois-Colombes
- monsieur Lourdes André Aroquianadin, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- monsieur Souhil Asmaa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Fatima Attab, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- madame Fethiye Atan, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- monsieur Issa Atik, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de France Travail Bretigny sur Orge
- monsieur Xavier Axel Audran, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil Essonnes
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône
- madame Rania Ayadi, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Lucile Baillard, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-La-Jolie
- madame Coralie Bajolle, responsable d'équipe en agence de France Travail Etampes
- madame Amina Bamana Kalonji, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Kiabelo Bandzouzi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Khadija Barbach Maif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance

- madame Marie Laure Baril, responsable d'équipe en agence de France Travail Chessy Val d'Europe
- madame Barbara Bariol, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Adeline Bayounguisa, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Claire Lise Beaumier, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny
- madame Céline Bedos, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Amélie Begriche, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- monsieur Arnaud Belalan Boucher, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- monsieur Fabrice Bellemin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Kdija Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Zineb Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le sec / Romainville
- madame Sonia Benassem, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Halima Nadia Benboukili, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-Les-Gonesse
- monsieur Miloud Benghellam, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Nadia Benkada, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de France Travail Torcy
- madame Raja Bennhass, responsable d'équipe à la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- madame Fadila Bennoukh, responsable d'équipe en agence de France Travail Ivry-sur-Seine
- madame Samia Bensalem, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Rabia Bentounes, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay
- monsieur Lucien Bernard, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- monsieur Abdelkhalder Berrabah, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency

- monsieur Radouan Berrichi, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Zahia Bitari, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois Perret
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de France Travail Spectacle AVS placement artistes
- madame Hélène Blanchard, responsable d'équipe en agence de France Travail Rueil-Malmaison
- madame Vanessa Blasutig, responsable d'équipe en agence de France Travail Dourdan
- monsieur Sébastien Blier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Cindy Bonnet, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Ulis
- madame Elise Bordais, responsable d'équipe en agence de France Travail Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Shirley Bordes, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons Alfort / Alfortville
- madame Eva Borie, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Ouria Bouadla, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay en France
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- monsieur Adenane Bouchallouf, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Aïcha Boudjedir, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- madame Nouara Boudjeraba, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran
- madame Houssna Bouhsen, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Denis
- madame Tiphonie Boumedine, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- monsieur Pierre Yves Bourcier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Grégoire Bourdin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Céline Bourgeois, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil

- madame Chantale Bourgeois, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesses
- monsieur Rachid Boussena, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de France Travail Torcy
- madame Stéphanie Brisac, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Ouen
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de France Travail Etampes
- madame Rabia Bulliard, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Claudia Burini, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Hélène Bussard, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie-les-Lys
- madame Mariel Calme, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Sladana Cancarevic, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de France Travail Provins
- madame Melissa Castanares, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Denis
- madame Pascale Casteilla Ferrer, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Régine Cecile, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- monsieur Mougilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny
- madame Sylvie Charlery, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Chantale Charles, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Florence Charnet, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de France Travail Pantin
- madame Carla Chau, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Nathalie Chaumeton, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- madame Erika Chauvin, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Sandrine Chelighem, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- monsieur Toufik Chelouche-Touahri, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Jean Sébastien Cherubini, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- monsieur Leo Chevallier, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse

- monsieur Adrien Chinn, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Raja Chinoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Chessy-Val-d'Europe
- madame Marie Laurence Chniri, responsable d'équipe en agence de France Travail Arpajon
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Valérie Cholin, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Ulis
- madame Cindy Ciminelli, responsable d'équipe en agence de France Travail Conflans-Sainte-Honorine
- monsieur Fernando Coelho Rojas, responsable d'équipe en agence de France Travail Villejuif
- madame Violeta Coester, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Cathy Cœur, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Evelyne Colin, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- madame Claire Colombani, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Ingrid Colot, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie les Lys
- madame Aude Cordier, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de France Travail Bezons
- monsieur Didier Crater, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- madame Anabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de France Travail Rambouillet
- madame Raffaëlla D'Amo, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- monsieur Stéphane Dalens, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- madame Raphaëlle Danot Lamamiri, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- monsieur Mickael Dasilva Nunes, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- monsieur Xavier Dauchart, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Maria De Lurdes Alves, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy Le Grand
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Bois-Colombes
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Fabien Debayle, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir

- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Sophie Delamaire, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Jacynthe Delannay, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Olivia Dely, responsable d'équipe en agence de France Travail de Tremblay-en-France
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Anne Gaelle Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Franck Desnoyer, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Fabienne Despagne, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Bettina Desroses, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Hinde Dhiba, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Virginie Dhorbait, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Delphine Di Cicco, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy-en-Brie
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de France Travail spectacle AVS placement artistes
- madame Linda Diomar, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry-Châtillon
- madame Ghalia Djaout, responsable d'équipe en agence France Travail Asnières-sur-Seine
- madame Titem Djelil, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Marie Aline d'Oliveira, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- monsieur Pierre Dorin, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Emilie Douchin, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny-sous-Bois
- monsieur Nagnouma Doumbia, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- madame Pauline Dralou, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de France Travail de Pantin
- madame Marie-Christine Dubois, responsable d'équipe en agence de France Travail Brétigny-sur-Orge
- madame Virginie Duchens, responsable d'équipe en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre

- monsieur Florian Ducourtioux, responsable d'équipe en agence de France Travail Dourdan
- monsieur Régis Dumeé, responsable d'équipe en agence de France Travail Bezons
- madame Erika Duogène, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- madame Stéphanie Durand, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vitruve
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- madame Jessica Diverceau, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Chabane El Hocine, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle et de la recherche d'emploi
- madame Sarah El Hour, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- monsieur Chama El Jazouli, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- monsieur Olivier Eloi Adolphe, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry sur Seine
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- madame Soraya Es Seyed, responsable d'équipe en agence de France Travail Pontault-Combault
- madame Aurélie Escudero, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy les Moulineaux
- madame Nageoi Fajri, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen
- madame Aissatou Fane, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de France Travail Avon
- monsieur Hedi Fattahi, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny sur Orge
- madame Nella Faucon, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Anissa Fellah, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry-Châtillon
- madame Christelle Ferre Bujwilo, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie les Lys
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de France Travail Rambouillet
- madame Laurence Forestal, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de France Travail Brétigny sur Orge
- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- monsieur Richard Franco, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel

- madame Sandrine Gabon, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-sur-Marne
- madame Fatima Gacem, responsable d'équipe en agence de France Travail Brie-Comte-Robert
- madame Niematellah Gaizi, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le sec / Romainville
- madame Alicia Galouo Lece, responsable d'équipe en agence de France Travail Chennevières-sur-Marne
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de France Travail Mitry Mory
- monsieur Didier Gauthey, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Emilie Gaveaux, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent-sur-Marne
- monsieur Thomas Gay, responsable d'équipe en agence de France Travail Rueil-Malmaison
- madame Céline Gebleux, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- madame France Lise Gervais, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-La-Jolie
- madame Hamal Ghariba, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-La-Jolie
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay sous Bois
- madame Awa Girault, responsable d'équipe en agence de France Travail Rueil-Malmaison à compter du 1er mai 2024
- monsieur Thierry Glo, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Céline Godec, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Gratien
- monsieur Julien Godillon, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Fabien Goharpour, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Elisabeth Gomes Da Conceicao, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort
- monsieur Jean François Gomez Nombela, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil sous Bois
- madame Anaïs Goncalves, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Maria Goncalves, responsable d'équipe en agence de France Travail Chessy Val d'Europe
- madame Mélanie Gonzalez, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie

- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Sophia Gourray, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers
- monsieur Jean-Christophe Gourvest, responsable d'équipe en agence France Travail Sainte-Geneviève-des-
- madame Esther Graessel, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny
- madame Pascale Grelier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Mélanie Gricourt, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay
- monsieur Seda Grigoryan, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- madame Sabrina Grondin, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesses
- madame Myriam Groult, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois Perret
- monsieur Flory Grubis, responsable d'équipe en agence de France Travail Chennevières-sur-Marne
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- monsieur Rodrigue Guérande, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Morgane Guillomet, responsable d'équipe en agence de France Travail Chessy-Val-d'Europe
- madame Estelle Gutman, responsable d'équipe en agence de France Travail Vincennes
- madame Sylvie Guyonnet-Kpessou, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Fatima Hamdia, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Rachida Hammada, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Vanessa Hanany-Jacques, responsable d'équipe en agence de France Travail Brunoy
- monsieur Jérôme Hausvirt, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy en Brie
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Lena Heck, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Vanessa Henriot, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Nathalie Hery, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi

- monsieur Guillaume Hilleraud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Seraphine Hippolyte, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- madame Magalie Horem, responsable d'équipe en agence de France Travail Pontault Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry-sur-Seine
- madame Anne Sophie Huot, responsable d'équipe en agence de France Travail Brunoy
- madame Stéphanie Hut, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers,
- monsieur Youssouf Iblaghen, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Nouja Idjakirene, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-la-Garenne
- madame Bénédicte Igier, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Romélie Louise Illidge, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran
- madame Sana Jdaini, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy en Brie
- madame Laurence Jego, responsable d'équipe en agence de France Travail de Juvisy sur Orge
- madame Solène Jehanin, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- monsieur Anthony Joliet, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- madame Hanene Karboub, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc Mesnil
- madame Naïma Keddi, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D en mission jusqu'au 17 juillet 2024
- monsieur Yacine Kerbache, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- monsieur Farid Kerboub, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-sur-Marne
- madame Fatiha Kermaidic, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-la-Garenne
- madame Marie Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de France Travail Mitry Mory
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay sur Seine

- madame Roxane Khayvongsone, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- monsieur Serge Kieffer, responsable d'équipe en agence de France Travail 5 et 13ème Daviel
- monsieur Rimh Kouiten, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Saliha Krabchi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevrans
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois Perret
- monsieur Yohann Kubiak, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Stéphanie Kuhn, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen
- madame Nadine Lablanquie, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Aurore Lacot, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-Sous-Bois
- monsieur Mickael Lafortune, responsable d'équipe en agence de France Travail AVS placement techniciens
- madame Laetitia Laganier, responsable d'équipe en agence de France Travail Plaisir
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- madame Naila Lahmar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Dorothée Laloux, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D en mission jusqu'au 30 juin 2024
- madame Valérie Lamande Rouet, responsable d'équipe en agence de France Travail Avon
- madame Zuleika Lambert, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers
- madame Manuela Langlois, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-sur-Orge
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de France Travail Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Isabelle Larchet, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes la Jolie
- monsieur Keltoum Lassau, responsable d'équipe en agence de France Travail Sainte-Geneviève-des-Bois

- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereau Fault Yonne
- madame Pascale Lavocat Dubuis, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières sur Seine
- monsieur Jean Le Henaff, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Mathieu Le Moine, responsable d'équipe en agence de France Travail Rueil-Malmaison
- monsieur Philippe Lebihan, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix à compter du 1er mai 2024
- monsieur Gariel Lebon, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry Châtillon
- madame Isabelle Leclerc Henriques, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny-sur-Marne
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Raphaëlle Lecoq, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Eric Lecorbeiller, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de France Travail Chennevières-sur-Marne
- monsieur Samuel Lemoine, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Gaelle Lemonnier Duaygues, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay sous Bois
- monsieur Thierry Leopold, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- madame Françoise Lepage, responsable d'équipe en agence de France Travail Provins
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Virginie Lequenne, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- madame Isabelle Letellier, responsable d'équipe en agence de France Travail Vity-Châtillon
- madame Valérie Letinier, responsable d'équipe en agence de France Travail Vincennes
- madame Anne Levasseur, responsable d'équipe en agence de France Travail Plaisir
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint

- monsieur Romain Lherbier, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Nathalie L'Hoste, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- monsieur Nicolas Lopatinsky, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Rosalina Lopes Cantarelo, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay-sur-Seine
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- monsieur Mickaël Louis, responsable d'équipe en plateforme en mission de la plateforme prestations et formations
- madame Cyrielle Lucas, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Michel Ludig, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret
- madame Jenna Luvin, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Sec
- monsieur Wilfrid Mabika-Vindou, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Blandine Madembo, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ième Boulevard Ney
- madame Odile Madi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône
- madame Odile Madre, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Valérie Mahe, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Kahila Mahiddine, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Sarah Mait Merzeg, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Anita Malamba, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- monsieur Jonathan Malfleury, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières-sur-Seine
- madame Aurélie Malingre, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Mara Mancinelli Bendjael, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny le Temple
- madame Daleila Marhoum, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Lilah Martin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat

- madame Isabelle Martin-Finet, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Caroline Martinez, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesses
- madame Stéphanie Mary-Maison, responsable d'équipe en agence de France Travail Juvisy-sur-Orge
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de France Travail Nemours
- madame Laure Mathivet, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- madame Isabelle Maudon, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Myriam Mazouz, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Charlotte Mechali, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan
- madame Jihane Meftah, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry sur Seine
- monsieur Mamadou Meite, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen
- madame Nelcy Melse, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- monsieur Laurent Menu, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Christie Merancier, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan
- madame Béatrice Mercier, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne Billancourt
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Sherazade Mezlaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Arpajon
- madame Prisca Mfuka Lokiatolo, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan
- monsieur Niazul Miah, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Ouen
- madame Nathalie Midor, responsable d'équipe en plateforme de traitement centralisé de Noisy-le-Grand
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Andrée-Gaëlle Milala, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- monsieur Belkacem Mimouni, responsable d'équipe en agence de France Travail Longjumeau
- madame Siham Mkhakh, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony

- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de France Travail spectacle AVS placement techniciens
- madame Hanane Mokhtari, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- monsieur Adolphe Mombela E Ompanda, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse
- monsieur Kabange-Cyril Momote, responsable d'équipe en agence de France Travail Spectacle AVS placement techniciens
- madame Alison Mompelat, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay sous Bois
- monsieur Nicolas Moronvalle, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Adélaïde Désirée Mpondo Epee, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Carine Muller, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent sur Marne
- madame Scholastique Murebwayire, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le Grand
- madame Anissa N Dao, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Milouda Nabi, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Aurore Ndi Edima, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Petersbourg
- madame Merveille Ndoumbe, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- madame Monique Malika Nedjar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de France Travail Reuil Malmaison
- madame Julie Ngo, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Sandrine NgoKy, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Denis
- monsieur Rachid Ninach, responsable d'équipe en agence de France Travail Pantin
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- madame Marie Sylvia Norca, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Sandrine Ojea, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Maria Ortiz Sanchez, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- monsieur Kaci Ouachek, responsable d'équipe en agence de France Travail Villejuif

- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay sous bois
- madame Zohra Ould Mohamed, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Didier Pages, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- madame Isabelle Palomino, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Carole Panel, responsable d'équipe en agence de France Travail Domont
- madame Sandrine Panzou, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort
- madame Hélène Parmantier, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-Sur-Orge
- madame Caroline Pauc, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Anna Paul de la Fuente, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne-Billancourt
- monsieur Eric Pedron, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Stéphanie Peigne, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- madame Sylvie Pelca, responsable d'équipe en agence de France Travail Brunoy
- madame Aurélie Pellardi, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Denise Pereira, responsable d'équipe en agence de France Travail Puteaux
- madame Alexia Perez, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny le Temple
- madame Sandrine Perie, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations et formations
- madame Pascale Perrin Monlouis, responsable d'équipe en agence de France Travail spectacle AVS placement artistes
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de France Travail Rueil Malmaison
- monsieur Johan Petyt, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Sandrine Peyrol, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Lieusaint
- madame Annie Peyrot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- monsieur Benoit Peyroux, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Grand
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur William Pierron, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône
- madame Cathy Pinto, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat

- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Blandine Poignant, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- monsieur Nicolas Poirier, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan
- madame Cherifa Poitout, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Kelly Polet, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Gratien
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de France Travail Avon
- monsieur Séverin Prene, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Cynthia Profit, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereau-Fault-Yonne
- madame Fabienne Proquot-Discher, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort
- madame Nathalie Puech, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Julie Puglia, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Noémie Puigmal, responsable d'équipe en agence de France Travail Provins
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de France Travail Nemours
- madame Anne Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Baumarchais
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry Châtillon
- madame Ornella Ravidat, responsable d'équipe en agence de France Travail Brunoy
- madame Myriam Rebbouh, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Grand
- madame Florence Renard, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry-Châtillon
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny le Temple
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Morifatou Robert, responsable d'équipe en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre
- madame Céline Robin, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne Billancourt
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de France Travail Rambouillet
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de France Travail Domont

- madame Manon Rohr, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Audrey Roilland, responsable d'équipe en agence de France Travail Torcy
- madame Roselyne Roko, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- madame Mélanie Rollot, responsable d'équipe en agence de France Travail Brie-Comte-Robert
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Manuela Rossi, responsable d'équipe en agence de France Travail Longjumeau
- madame Véronique Roudaut, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Magali Saadoun, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Anne Sabatino, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Maur-des-Fossés
- madame Nadine Saint Cilly, responsable d'équipe en agence de France Travail Spectacle AVS placement artistes
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de France Travail AVS placement Artistes
- monsieur Adrien Sala, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- madame Emmanuelle Saliani, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Nadia Sallami, responsable d'équipe en agence de France Travail Longjumeau
- madame Maud Salmon, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil-Essonnes
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie les Lys
- monsieur Adrien Sanchez Servin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Sabrina Sapotille, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Chabha Sardou, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay sous Bois
- madame Innocente Sathoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- monsieur Fabien Schaller, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Isabelle Scilla, responsable d'équipe en agence de France Travail de Conflans-Sainte-Honorine

- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de France Travail
Champigny sur Marne
- madame Najed Sehri, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte
personnel de formation
- madame Nawel Selhaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail
Garges-Les-Gonesse
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de
traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Maud Severien, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2,
3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy
le Grand
- madame Béatrice Seznec, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2,
3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Sabidoullah Shaik, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint
Ouen
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et
13ème Daviel
- madame Nadiya Soufi, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny sous
Bois
- madame Irène Sougoule, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris
19ème Armand Carrel
- madame Hafida Souna, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran
- monsieur Rajiv Soundur, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris
11ème Beaumarchais
- madame Pascale Soyer, responsable d'équipe en agence de France Travail Villejuif
- madame Najate Tahchi, responsable d'équipe en agence de France Travail
Nogent-sur-Marne
- madame Claudie Talleu, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-
Gargan
- monsieur Ichrak Targhi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Béatrice Tayebi, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Laila Tebbal, responsable d'équipe en agence de France Travail 16 et 17ème
Cardinet
- madame Sonia Tessier, responsable d'équipe en agence de France Travail Puteaux en
mission jusqu'au 31 juillet 2024
- madame Barbara Teys, responsable d'équipe en agence de France Travail
Corbeil-Essonnes
- madame Edith Thévenot, responsable d'équipe en agence de France Travail
Savigny-le-Temple
- madame Barbara Theys, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry
Châtillon
- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny sur
Marne
- madame Karine Thomas, responsable d'équipe en agence de France Travail les Ulis
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry

- monsieur José Tinoco Almeida, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry sur Seine
- monsieur Zakaria Tommis, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay
- madame Arakama Toure, responsable d'équipe en agence de France Travail Domont
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Marieme Traore, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Fabienne Truffaux, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Frédérique Ulloa Del Toro, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Stella Vabaglio, responsable d'équipe en agence de France Travail Pontault Combault
- madame Rachel Varin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Laure Vasseur-Medrano, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Elodie Vauclin, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Laetitia Vaulegeard, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Michel Veiga, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Emilie Verginelli, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay sous Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Haifa Yahia, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort
- madame Nadjoie Yahyaoui, responsable d'équipe en agence France Travail Pantin
- madame Sadet Yildiz, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny-sous-Bois
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Salima Youcef, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le Sec
- monsieur Yael Zbili, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers

- monsieur Frédéric Zenou, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Nabila Zerkoune, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Gratien
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- monsieur Camille Zinsou, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix

§ 4 - référents métier

- madame Angélique Ade, référent métiers de France Travail Fontenay sous Bois
- monsieur Karim Aghroud-Franc, référent métiers de France Travail Drancy
- monsieur Wenceslas Aguey, référent métiers de France Travail Montrouge
- monsieur Hassan Ait Assou, référent métiers de France Travail Issy-Les-Moulineaux
- monsieur Farid Ait El Haj, référent métiers de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Khadija Ait Ihia, référent métiers de France Travail Cergy
- madame Samia Ait Sahel, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Mirna Al Ali, référent métiers de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Nabila Alitouche, référent métiers de France Travail La Courneuve
- madame Anne Alves Chagrot, référent métiers de France Travail Choisy Le Roi
- monsieur Erick Apostolos, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Karim Asfour, référent métiers de France Travail Clichy-sous-Bois
- monsieur Mickaël Amrani, référent métiers de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Ghislaine Andeme, référent métiers de France Travail Pantin
- madame Yasmine BAA, référent métiers de France Travail Aubervilliers
- madame Laura Batista, référent métiers de France Travail Livry-Gargan
- madame Eddi Belbachir, référent métiers de France Travail Sevran
- madame Emmanuelle Bellanger, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Elodie Benaziz, référent métiers de France Travail AVS placement technicien
- madame Safiya Bennour, référent métiers de France Travail Bezons
- madame Celine Berlinger, référent métiers de France Travail Avon
- monsieur Francois Bernard, référent métiers de France Travail Chennevières sur Marne
- madame Julie Bernard, référent métiers de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Rosaria Berne, référent métiers de France Travail Gennevilliers
- madame Isabelle Bignon-Lecoite, référent métiers de France Travail Gennevilliers
- madame Elise Blancher, référent métiers de France Travail Levallois Perret
- madame Carine Bouaraphanh, référent métiers de France Travail Créteil
- monsieur Cédric Bouillet, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Hakima Boumahdi, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Laure Bourbon, référent métiers de France Travail Cachan
- monsieur Frederic Branger, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Arnaud Brissart, référent métiers de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Christine Brunet, référent métiers de France Travail Asnières-sur-Seine

- monsieur Philippe Burnel, référent métiers de France Travail Nanterre
- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Pauline Camille, référent métiers en agence de France Travail Tremblay-en-France
- monsieur Nicolas Campos, référent métiers de France Travail Antony
- monsieur Jean-Philippe Cao, référent métiers de France Travail Garges-lès-Gonesse
- madame Corinne Caramadre, référent métiers de France Travail Saint Ouen l'Aumône
- madame Florbela Cardoso-Martins, référent métiers de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métiers de France Travail Domont
- madame Elisabeth Cauchois, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Milene Chartrain, référent métiers de France Travail Rambouillet
- madame Laétitia Chastas, référent métiers de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Véronique Chevallier, référent métiers de France Travail Evry
- madame Sylvie Cinar, référent métiers de France Travail Chessy Val d'Europe
- madame Catherine Colucci, référent métiers de France Travail Dammarie les Lys
- monsieur Olivier Comte, référent métier de France Travail Brunoy
- madame Marie Constant, référent métiers de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Jean Francois Cornet, référent métiers de France Travail Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent métiers de France Travail Courbevoie
- madame Anna Coscia, référent métiers de France Travail Savigny Le Temple
- monsieur Julien Cuffel, référent métiers de France Travail Courbevoie
- monsieur Olivier D'Abunto, référent métiers de France Travail Montmorency
- madame Lydia Daninthe, référent métiers de France Travail Ivry Sur Seine
- madame Cindy Danioko, référent métiers de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Veronique Daudin, référent métiers de France Travail Mitry Mory
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de France Travail Montrouge
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Aurelia Debeaune, référent métiers de France Travail Aulnay sous Bois
- madame Sylvie Delhomme, référent métiers de France Travail Rueil-Malmaison
- monsieur Handan Demirkan, référent métiers de France Travail Villeneuve saint georges
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme de contrôle de recherche d'emploi
- madame Assata Dia, référent métiers de France Travail Sucy-en-Brie
- monsieur Jonathan Diaz, référent métiers de France Travail Créteil
- madame Marie Céline Dieng, référent métiers de France Travail Dammarie les Lys
- madame Claire Dijoux, référent métiers de France Travail Paris 20ème Piat
- monsieur Stephane Doigneaux, référent métiers de France Travail Cergy
- madame Odile Dolape, référente métiers de France Travail Bondy
- monsieur Guy Dorsan, référent métiers de France Travail Sevrans
- monsieur François Duhalde, référent métiers de France Travail Argenteuil
- monsieur Arnaud Durand, référent métiers de France Travail Garges lès Gonesse
- monsieur Marc Ebzant, référent métiers de France Travail Sainte Geneviève des Bois
- madame Leila El Boubkri, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney

- monsieur Olivier Engel, référent métiers de France Travail Levallois Perret
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jérôme Etienne, référent métiers de France Travail Saint Gratien
- madame Christine Farre, référent métiers de France Travail Conflans Sainte Honorine
- madame Marwan Fath, référent métiers de France Travail Pantin
- monsieur Philippe Fauries, référent métiers de France Travail Cergy
- madame Correly Fayete, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Celine Fichet, référent métiers de France Travail Plaisir
- madame Isaline Fleury, référent métiers de France Travail Bondy jusqu'au 30 avril 2024
- monsieur Mathieu Fortier Lhost, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Martine Foucher, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Mickaël Fourre, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Nathalie Frade, référent métiers de France Travail Villejuif
- madame Sarah Gardent, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Elisabeth Gatine, référent métiers de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Virginie Genty, référent métiers de France Travail Champigny sur Marne
- madame Monaa Gharsa, référent métiers de France Travail Trappes
- madame Emilie Gheffour Mestiaen, référent métiers de France Travail Sartrouville
- madame Ingrid Gibault, référent métiers en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Florence Girod, référent métiers de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- monsieur Didier Glotin, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Prisca Armelle Gnambode, référent métier de France Travail Dourdan
- monsieur Eric Godo, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Véronique Gosselin, référent métiers de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Koumbati Goufado, référent métiers de France Travail Stains
- madame Elodie Gouffier, référent métiers de France Travail Meaux
- monsieur Henri Greve, référent métiers de France Travail Antony
- madame Anne Grobon, référent métiers de France Travail Dammarie les Lys
- madame Martine Gueho, référent métiers de France Travail Corbeil Essonnes
- madame Leila Guessyere, référent métiers de France Travail Saint Denis
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent métiers de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Virginie Guillot, référent métiers de France Travail Montereau Fault Yonne
- monsieur Benyounes Habri, référent métier de France Travail Bagneux jusqu'au 30 avril 2024
- monsieur Benyounes Habri, référent métier de France Travail Villejuif à compter du 1er mai 2024
- madame Leila Hamani, référent métiers de France Travail Montreuil sous Bois
- monsieur Taoufique Harouach, référent métiers de France Travail Colombes
- madame Virginie Heras, référent métiers de France Travail Versailles
- monsieur Jonathan Houttemane, référent métiers de France Travail Aubervilliers
- madame Najma Idnnajem, référent métiers de France Travail Ivry-Sur-Seine

- madame Samia Ikhentane, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Satya Priya Issac, référent métiers de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Patrice Jean Marie, référent métiers de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Isabel Jezo, référent métiers de France Travail Guyancourt
- madame Marie Odile Kanuty, référent métiers en plateforme de la plateforme S@D
- madame Leila Kara, référent métiers de France Travail Herblay
- madame Rabia Khabbiza, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Cherazed Kheroua, référent métiers de France Travail Neuilly sur Marne
- monsieur Régis Innocent Komitien, référent métiers de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Mariam Kone, référent métiers de France Travail l'Hay Les Roses
- madame Mariam Kone, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Nyouma Koulibaly, référent métiers de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Semra Konya, référent métiers de France Travail Saint-Denis
- madame Nathalie Labeau, référent métiers de France Travail Créteil
- monsieur Jacques Lacour, référent métiers de France Travail Nemours
- monsieur Laurent Landelle, référent métiers de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Aurelie Lascoutouna, référent métiers de France Travail Arpajon
- monsieur Franck Laussy, référent métiers de France Travail Sarcelles
- madame Maëlle Lecoeur Rortais, référent métiers de France Travail Palaiseau
- madame Syldie Lecossois, référente métiers de France Travail Etampes
- monsieur Philippe Lefevre, référent métiers de France Travail Vincennes
- monsieur Eddy Lemeltiez, référent métiers de France Travail Gonesse
- monsieur Gilles Leroy, référent métiers de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Armelle Lesaicherre, référent métiers de France Travail Trappes
- madame Florence L'Honorey Chailloux, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Ludiwine Lison, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Johane Longchamps , référent métiers de France Travail Torcy
- madame Amélia Lucas, référent métiers de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4 Paul Lelong
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référent métiers de France Travail Colombes
- madame Rachida Maghrane, référent métiers de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Dalila Mahiou, référent métiers de France Travail Stains
- madame Najiya Mahri, référent métiers de France Travail Clichy-la-Garenne
- monsieur Sylvain Mann, référent métiers de France Travail Brie-Comte-Robert
- madame Zohra Manseri, référent métiers de France Travail Montreuil-sous-Bois
- monsieur Mohamed Redha Mansouri, référent métier de France Travail Taverny
- madame Violetta Maignan, référent métiers de France Travail viry-Châtillon
- monsieur Jean Pierre Markaryan, référent métiers de France Travail Choisy le Roi
- madame Marina Marques, référent métiers de France Travail Pontault Combault
- madame Cindy Martins, référent métiers de France Travail loi Brie Comte Robert
- madame Sofia Martins, référent métiers de France Travail Meaux
- madame Céline Mekkassi, référent métiers de France Travail Cergy

- madame Valérie Melliere, référent métiers de France Travail Puteaux
- madame Céline Mercier, référent métiers de France Travail Epinay Sur Seine
- madame Hadda Merouane, référente métiers de France Travail Nanterre
- monsieur Quentin Mervelay, référent métiers de France Travail AVS placement artistes
- madame Karine Michoux, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Jean-Michel Miranda, référent métiers de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Nathalie Molteni, référent métiers de France Travail Chessy Val d'Europe
- madame Fanny Monin, référent métiers de France Travail Les Mureaux
- madame Marie-Hélène Morin, référent métiers de France Travail Colombes
- monsieur Hugo Moulin, référent métiers de France Travail Antony
- madame Anissa Moussaoui, référent métiers de France Travail Saint Ouen l'Aumône
- madame Maria Moutou, référent métiers de France Travail Poissy
- madame Mayivanga Karine Mukoni, référent métiers de France Travail Saint-Ouen
- monsieur Maury Ngantsi, référent métiers de France Travail Noisy le Sec
- madame Marina Nicolas, référent métiers de France Travail Longjumeau
- monsieur Frédéric Nourry, référent métiers de France Travail Vitry sur Seine
- madame Catherine Obydol, référent métiers de France Travail La Ferté-sous-Jouarre
- madame Cristina Oliveira Antunes, référent métiers de France Travail Saint-Maur-des-Fossés
- madame Maria Cristina Olivier, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Madjouba Otmani, référent métiers de France Travail Maisons-Alfort
- madame Bema Ouattara, référent métiers de France Travail Gonesse
- monsieur Noez Oueslati, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sawsane Ould, référent métiers de France Travail spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Benjamin Palm, référent métiers de France Travail Roissy CDG aéroportuaire
- madame Murielle Passerieux, référent métiers de France Travail Sarcelles
- madame Manuelle Pastel, référent métiers de France Travail Noisy-Le-Grand
- monsieur Alexandre Pasturel, référent métiers de France Travail Torcy
- madame Rina Phonepraseuth, référent métiers de France Travail Evry
- monsieur Yves Phuez, référent métiers de la plateforme Services à distance
- monsieur Jean Philippe Pluquet, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Emilie Ponceau, référent métiers de France Travail Poissy
- madame Gwenvaelle Porte, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Nicolas Prats, référent métiers de France Travail Mantes la Jolie
- monsieur Benoît Prière, référent métiers de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Maggaly Proust, référent métiers de France Travail Trappes
- madame Sylvie Prudhomme, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Mélanie Quinchon, référent métiers de France Travail Persan
- madame Frédérique Réault, référent métiers de France Travail Noisy-le-Sec

- madame Elisabeth Rebours, référent métiers de France Travail Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Marie Françoise Rehaili, référent métiers de France Travail Argenteuil
- madame Valérie Renard, référent métiers de France Travail Colombes
- monsieur Frédéric Renaux, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Marc Rene, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de France Travail Rueil Malmaison
- madame Agnès Renoult, référent métiers de France Travail Ermont
- monsieur Fabrice Rey, référent métiers de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent métiers de France Travail Brétigny sur Orge
- monsieur Cédric Rinaldi, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Stéphanie Rochard, référent métiers de France Travail Lagny sur Marne
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de France Travail Corbeil-Essonnes
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métiers de France Travail Asnières sur Seine
- madame Olivia Ruivo, référent métiers de France Travail Nanterre
- monsieur Samir Sahi, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Saida Salmi, référent métiers de France Travail Les Ulis
- madame Joséphine Salmon, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Florence Saminadin, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylvie Sato, référent métiers de France Travail AVS placement artistes
- madame Marie-Sylvie Seguin, référent métiers de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- madame Isabelle Servant, référent métiers de France Travail Montreuil
- madame Jessica Sextus, référent métiers de France Travail La Courneuve
- monsieur David Sinet, référent métiers de France Travail Chelles
- madame Nathalie Suedile, référent métiers de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Mélanie Suyatno, référent métiers de France Travail Aubervilliers
- monsieur Hervé Swaminathan, référent métiers de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Stephane Tabourneau, référent métiers de France Travail Clichy la Garenne
- madame Cathy Tavares Goncalves, référent métiers de France Travail Sucy-en-Brie ad-intérim
- madame Samnang Tep, référent métiers de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Régine Theota, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- monsieur Mohamed Amine Timadjer, référent métiers de France Travail Vitry Sur Seine
- madame Rahima Tlemsani, référent métiers de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Kimi Touret, référent métiers de France Travail Paris 18 ème Ney
- madame Catherine Trotel, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur David Valentin, référent métiers de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Stephane Vaugouin, référent métiers de France Travail Provins
- madame Emmanuelle Vicari, référent métiers de France Travail Juvisy-sur-Orge
- madame Stéphanie Villeprand, référent métiers de France Travail Champigny-sur-Marne

- madame Peggy Wadie Mickail, référent métiers de France Travail Paris 5ème et 13ème Daviel
- monsieur Lamine Watt, référent métiers de la plateforme S@D
- madame Stéphanie Weidknecht, référent métiers de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Sarah Yazidi, référent métiers de France Travail Rosny-sous-Bois
- madame Nihal Yilmaz, référent métiers de France Travail Les Mureaux
- monsieur M Barka Zaidi, référent métiers de France Travail Saint Ouen
- monsieur Redha Zidane, référent métiers de France Travail Rosny sous Bois

§ 5 - Directeurs territoriaux

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial Val de Marne
- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Paris
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur territorial Essonne
- madame Margot Cantero, directrice territoriale Seine-et-Marne
- madame Sophie Damolida, directrice territoriale Seine-Saint-Denis
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial Val d'Oise
- madame Delphine Philippe-Giroux, directrice territoriale Yvelines
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Hauts-de-Seine

§ 6 - Directeurs territoriaux délégués

- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Est
- madame Marjorie Bourgeois, directrice territoriale déléguée Yvelines Grand Ouest
- madame Aude Busson, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Nord
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Centre
- monsieur Stéphane Crusoé, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Ouest
- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Est
- madame Dalida El Ougli, directrice territoriale déléguée Paris Ouest
- madame Laurence Henry, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest madame Cyrille Jutteau, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- madame Stephanie Lecam directrice territoriale déléguée Seine et Marne Sud
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directrice territoriale déléguée Paris Sud
- madame Orée Malaussena, directrice territoriale déléguée Yvelines Centre Est
- monsieur Edouard Nicot, directeur territorial délégué Seine et Marne Nord
- monsieur Olivier Paschung, directeur territorial délégué Val d'Oise Est
- madame Nathalie Perraudin, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Val de Marne Est
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est
- madame Olivia Tripier, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2024-12 DS Agences du 5 mars 2024 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Noisy-le-Grand, le 8 avril 2024.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France

Décision IdF n° 2024-19 DS PTF PFPF du 8 avril 2024

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale prestations et formations

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 3 à l'effet de signer les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1 de l'article 3 l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 3.

Article 3 - Délégués

§ 1 - Directeurs et adjoint

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme prestations et formations
- monsieur Gaétan Ramel, directeur adjoint de la plateforme prestations et formations

§ 2 – Responsables d'équipe

- monsieur Erik Bessière, responsable d'équipe de production
- monsieur Mickaël Louis, responsable d'équipe de production en mission
- madame Magali Morlot, responsable d'équipe de production
- madame Sandrine Perie-Riffes, responsable d'équipe de production
- madame Annie Peyrot, responsable d'équipe de production

§ 3 - Référents métier

- monsieur Octave Agbohoun, référent métiers
- madame Ingrid Gibault, référent métiers

§ 4 – Gestionnaires appui

- madame Fouzia Abdoul
- madame Nabila Afsoud
- madame Hanane Ajakane
- madame Sabiha Askri
- madame Nathalie Aurore
- madame Colette Bassin
- madame Nicole Bedouillat
- madame Féroudja Belkasmi
- madame Fabienne Bertuit
- monsieur Geoffrey Bobier

- madame Gloria Baniaguina Youna
- monsieur Bastien Boceno
- madame Bénédicte Boscher
- madame Khadija Bouygdin
- madame Marie Alilia Carasco
- madame Eventhia Chaudagne
- madame Stéphanie Chehab
- madame Sara Cheurfa
- madame Marie Françoise Coly
- madame Sandra Conde
- madame Nadia Courtin
- madame Isabelle Danielou
- monsieur Alexandre Davrainville
- madame Laura Deschodt
- madame Christine Dijols
- madame Corinne Domenego
- madame Isabel Duarte Anastacio
- madame Cécile Dubus
- madame Patricia Duriaux Esteves
- madame Myriam Forest
- madame Elodie Furmanek
- madame Adeline Fernandez
- madame Marie Noella Gilbert
- madame Samia Hadjout
- madame Claudine Hamadou
- madame Raja Hemissi
- madame Gisèle Hondjuila Miokono
- madame Martine Inack
- madame Aurélie Jeanvoine
- madame Kiese Béatrice Kitantou
- monsieur Stéphane Kodratoff
- madame Lucie Kouame
- madame Suzanne Leclercq
- madame Constance Lepron
- madame Laurence Lizeux
- madame Sandrine Loureiro Caniceiro
- monsieur Sidney Loval
- madame Marie Joanne Madre
- monsieur Kevin Monteiro Varela
- madame Mélissa Mormin
- monsieur Ali Mroueh
- madame Micheline Nsuka Ngamilele
- madame Lya Palmeo
- madame Marie France Palmier
- monsieur Arnaud Panossian
- madame Jessica Estrella Perez
- monsieur Julien Petit
- madame Marie Philippe

- madame Soraya Phounpadith
- madame Vanessa Pitkiaye
- monsieur Bernard Pucheu
- madame Hakima Rahmouni
- monsieur Didier Razafimamonjy
- madame Malalatiana Razafimamonjy
- madame Alysson Rivière
- madame Emilie Robert
- madame Marianne Rodrigues
- monsieur Jacky Sénéjoux
- madame Audrey Tantin
- madame Nassima Taourirt
- monsieur Jean Marc Tartaglia
- monsieur Bruno Versaille
- madame Corinne Vivien
- madame Reshma Y Abdul Dagah
- monsieur Romysa Zereg
- madame Ouakondja Zoungoula

Article 4 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 5 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2024-04 DS PTF PFPF du 8 janvier 2024 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Noisy-le-grand le 8 avril 2024.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France

Décision IdF n° 2024-20 DS PTF CTX du 8 avril 2024

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contentieux et incidents de paiement

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-8, R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2022-56 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6.

Article 2 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions :
 - o madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - o madame Géraldine Drais, directrice des opérations
 - o madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
 - o madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - o madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - o madame Marie-Claire Barbosa Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
 - o madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2024

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 – Délais

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2024

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

§ 2 - Remise de dettes

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2024

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 650 euros, lorsque les prestations

concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Marie-Claire Barbosa Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isaline Fleury, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
- madame Cécilia Fresne Gourcerol, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2024
- madame Véronique Le Flohic, chargée de mission jusqu'au 30 juin 2024
- madame Sandra Rouzaud, chargée de mission jusqu'au 30 juin 2024

§ 3 - Admissions en non-valeur

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2024

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à

l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean Pesenti, chargé de mission jusqu'au 30 juin 2024

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées concernées et également celles versées pour le compte de l'assurance chômage, les deux dans la limite de 650 euros.

Article 4 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Contrainte :

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des

employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 2 de l'article 6 bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Autres :

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 3 et 4.

Article 6 - Délégués

§ 1 - Directeurs et adjoints

- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Géraldine Drais, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - Responsables d'équipes

- madame Marie-Claire Barbosa Almeida, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 – Référent métiers

- madame Isaline Fleury, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 1er mai 2024
- madame Cécilia Fresne Gourcerol, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégué.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et Publication

La décision IdF n° 2024-14 DS PTF CTX du 5 mars 2024 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Noisy-le-Grand, le 8 avril 2024.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France

Décision Br n° 2024-13 CCPLU du 11 avril 2024

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission consultative paritaire locale unique de France Travail Bretagne

La directrice régionale de France Travail Bretagne,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-73 du 4 mars 2021 fixant le règlement intérieur des commissions consultatives paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission consultative paritaire locale unique de France Travail Bretagne :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Louison Le Bail, directeur des ressources humaines
- madame Fabienne Velly, directrice administration finances et gestion
- monsieur Anthony Jeuland, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Frédérique Serniclay, directeur des plateformes de service régional
- madame Danièle Maillot, directrice territoriale des Côtes d'Armor
- monsieur Olivier Guillou, directeur territorial délégué des Côtes d'Armor
- monsieur François Persehaie, directeur territorial du Finistère
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur territorial délégué du Finistère
- madame Christelle Méhat, directrice territoriale déléguée du Finistère
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale d'Ille et Vilaine
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- monsieur Arnaud Capp, directeur territorial délégué d'Ille et Vilaine
- madame Rozenn Bernard, directrice territoriale du Morbihan
- monsieur Eric Thomas, directeur territorial délégué du Morbihan
- madame Nathalie Ayissi-Jézéquel, directrice territoriale déléguée du Morbihan
- madame Michèle-Anne Sicallac, directrice adjointe de France Travail Dinan
- madame Anne Bruyaux, directrice de France Travail Landerneau
- madame Sophie Perrot, directrice adjointe de France Travail Quimper Nord
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de France Travail Combourg
- monsieur Lionel Lorcy, directeur de France Travail Lorient Marine
- monsieur Steven Destee, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social

- madame Adeline Minot, responsable du service parcours et compétences
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- monsieur Thierry Huchet, responsable du service pilotage et qualité

Article 2

En cas d'absence de la directrice régionale, présidente de droit de la commission consultative paritaire locale unique de France Travail Bretagne, sont désignés présidents suppléants de la commission consultative paritaire locale unique de France Travail Bretagne :

- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Louison Le Bail, directeur des ressources humaines
- monsieur Frédérique Serniclay, directeur des plateformes de service régional
- madame Danièle Maillot, directrice territoriale des Côtes d'Armor
- monsieur Olivier Guillou, directeur territorial délégué des Côtes d'Armor
- monsieur François Persehaie, directeur territorial du Finistère
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur territorial délégué du Finistère
- madame Christelle Méhat, directrice territoriale déléguée du Finistère
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale d'Ille et Vilaine
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- monsieur Arnaud Capp, directeur territorial délégué d'Ille et Vilaine
- madame Rozenn Bernard, directrice territoriale du Morbihan
- monsieur Eric Thomas, directeur territorial délégué du Morbihan
- madame Nathalie Ayissi-Jézéquel, directrice territoriale déléguée du Morbihan

Article 3

La décision Br n° 2022-29 CCPLU du 8 septembre 2022 est abrogée.

Article 4

Cette décision prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Rennes, le 11 avril 2024.

Angélique Goodall,
directrice régionale
de France Travail Bretagne

Décision Br n° 2024-14 DS Agences du 15 avril 2024

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Bretagne au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2023-54 du 13 décembre 2023 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2022-57 du 23 novembre 2022 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2023-19 du 15 février 2023 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions (à l'exception des décisions relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions (à l'exception des décisions relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage à l'exception des décisions prises en application des articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et des articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions.

§ 3 - Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer :

- les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
 - les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - les bons SNCF,
 - les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 2) aux agents exerçant une activité d'appui gestion au sein des agences à l'effet de signer :
- les bons d'aide à la mobilité non dérogatoires,
 - les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 3) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de signer les bons SNCF non dérogatoires.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 2 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la même délégation.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 3 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la délégation visée aux 1) et 2) du § 1 du présent article.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5.

§ 2 – Remise de dettes

Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros,
- 2) aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros,
- 2) aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de France métropolitaine,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 4 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la même délégation.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 5 de l'article 5 bénéficient, à titre temporaire, de la délégation visée au 1) du § 1 du présent article.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur de France Travail Dinan
- monsieur Laurent Hamon, directeur de France Travail Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur de France Travail Lamballe
- madame Nathalie Cupif, directrice de France Travail Loudéac
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice de France Travail Saint Briec Ouest
- madame Chantal Lecointe Laumond, directrice de France Travail Saint Briec Sud
- madame Isabelle Le Foll, directrice de France Travail Brest Europe
- monsieur Eric Thomas, directeur de France Travail Brest Iroise
- madame Olivia Coat, directrice de France Travail Brest Marine
- monsieur Yann Le Guellec, directeur de France Travail Carhaix
- madame Gwennina Le Borgne, directrice de France Travail Concarneau
- monsieur Vincent Rouziès, directeur de France Travail Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice de France Travail Landerneau
- monsieur David Paris, directeur de France Travail Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur de France Travail Pont L'Abbé
- monsieur Pascal Nesnard, directeur de France Travail Quimper Nord
- madame Cathy Loussot, directrice de France Travail Quimperlé
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de France Travail Combourg
- madame Sandra Courois, directrice de France Travail Fougères
- madame Audrey Josse, directrice de France Travail Redon
- monsieur Olivier Martin, directeur de France Travail Rennes Centre
- monsieur Eric Nicolas, directeur de France Travail Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice de France Travail Rennes Ouest
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur de France Travail Rennes Sud
- madame Stéphanie Hain, directrice par intérim de France Travail Saint Malo
- madame Marina Gerot, directrice de France Travail Vitré
- monsieur Philippe Gournay, directeur de France Travail Auray
- madame Jennifer Ambroise, directrice de France Travail Lanester
- monsieur Lionel Lorcy, directeur de France Travail Lorient Marine
- madame Gaele Evain, directrice de France Travail Lorient Ville
- madame Sylvie Hello, directrice de France Travail Ploermel
- madame Laure Thomas, directrice de France Travail Pontivy
- monsieur Sébastien Rio, directeur de France Travail Vannes Est
- monsieur Régis Mareau, directeur de France Travail Vannes Ouest.

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Michèle-Anne Sicallac, directrice adjointe de France Travail Dinan
- madame Emmanuelle Guevello, directrice adjointe de France Travail Guingamp
- madame Emmanuelle Sade, directrice adjointe de France Travail Lannion
- madame Elsa Quemart, directrice adjointe de France Travail Saint Briec Ouest
- monsieur Fabien Sillard, directeur adjoint de France Travail Saint Briec Sud
- madame Ségolène Vasseur, directrice adjointe de France Travail Brest Europe
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint de France Travail Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe de France Travail Brest Marine
- madame Jacqueline Radenac, directrice adjointe de France Travail Morlaix

- madame Sophie Perrot, directrice adjointe de France Travail Quimper Nord
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint de France Travail Combourg
- madame Sandra Lelièvre, directrice adjointe de France Travail Rennes Centre
- madame Françoise Mahéas, directrice adjointe de France Travail Rennes Est
- madame Mélinda Garel, directrice adjointe de France Travail Rennes Nord
- madame Solenn Malard, directrice adjointe de France Travail Rennes Nord
- madame Corinne Laude, directrice adjointe de France Travail Rennes Ouest
- madame Aurélia Deleuze, directrice adjointe de France Travail Rennes Sud
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe de France Travail Auray
- madame Sophie Duplot, directrice adjointe de France Travail Lanester
- madame Emmanuelle Le Saint, directrice adjointe de France Travail Pontivy
- madame Claudie Bardel, directrice adjointe de France Travail Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint de France Travail Vannes Ouest.

§ 3 - responsables d'équipe (exerçant en agence sans poste de directeur adjoint à l'organigramme)

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe au sein de France Travail Lamballe
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe au sein de France Travail Pont L'Abbé
- monsieur Guillaume Gallon, responsable d'équipe au sein de France Travail Fougères
- monsieur Christophe Picaut, responsable d'équipe au sein de France Travail Redon
- madame Dominique Guyomarch, responsable d'équipe au sein de France Travail Lorient Ville
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe au sein de France Travail Ploermel.

§ 4 - responsables d'équipe

- monsieur Christophe Bourgault, responsable d'équipe au sein de France Travail Dinan
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe au sein de France Travail Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe au sein de France Travail Dinan
- madame Sigrid Houot, responsable d'équipe au sein de France Travail Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe au sein de France Travail Guingamp
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe au sein de France Travail Guingamp
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe au sein de France Travail Lamballe
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe au sein de France Travail Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe au sein de France Travail Lannion
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe au sein de France Travail Loudéac
- monsieur Alexandre Destrée, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Briec Ouest
- monsieur Maxime Huet, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Briec Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Briec Ouest
- madame Rose-Marie Delaroche, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Briec Sud
- madame Camille Morinière, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Briec Sud
- madame Althéa Zavanella, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Briec Sud

- monsieur Peter Armstead, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Europe
- madame Marie-José Lemaître, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Europe
- madame Martine Kermorgant, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Europe
- madame Emily Brohan, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Iroise
- madame Mélanie Jegou, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Iroise
- madame Jessie Baudot, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Marine
- madame Bénédicte Duigou, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Marine
- madame Rebecca Martin, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Marine
- madame Mélanie Scolari, responsable d'équipe au sein de France Travail Brest Marine
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe au sein de France Travail Carhaix
- madame Chantal Guennec, responsable d'équipe au sein de France Travail Carhaix
- madame Caroline Leipp, responsable d'équipe au sein de France Travail Carhaix
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe au sein de France Travail Concarneau
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe au sein de France Travail Concarneau
- monsieur Mathieu Doare, responsable d'équipe au sein de France Travail Douarnenez
- madame Anne Gaelle Gautherin, responsable d'équipe au sein de France Travail Douarnenez
- madame Ingrid Loubatieres, responsable d'équipe au sein de France Travail Douarnenez
- madame Marie-Noëlle Alma, responsable d'équipe au sein de France Travail Landerneau
- madame Maëlle Boucher, responsable d'équipe au sein de France Travail Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe au sein de France Travail Morlaix
- madame Sophie Malaval, responsable d'équipe au sein de France Travail Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe au sein de France Travail Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe au sein de France Travail Morlaix
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe au sein de France Travail Pont L'Abbé
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe au sein de France Travail Quimper Nord
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe au sein de France Travail Quimper Nord
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe au sein de France Travail Quimper Sud
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe au sein de France Travail Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe au sein de France Travail Quimper Sud
- monsieur Jacques Boulanger, responsable d'équipe au sein de France Travail Quimperlé
- madame Samira Ez Zenkari, responsable d'équipe au sein de France Travail Quimperlé

- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe au sein de France Travail Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe au sein de France Travail Combourg
- madame Caroline Gautier, responsable d'équipe au sein de France Travail Fougères
- madame Emmanuelle Lucas, responsable d'équipe au sein de France Travail Fougères
- madame Claire Gain, responsable d'équipe au sein de France Travail Redon
- madame Emmanuelle Pautonnier, responsable d'équipe au sein de France Travail Redon
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Centre
- madame Mathilde Leonardi, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Centre
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Centre
- madame Justine Barbotte, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Rennes Est
- madame Anaïs Bardiqi, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Est
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Est
- monsieur Christophe Douesnard, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Est
- madame Céline Jardin, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Est
- madame Jessica Pareyt, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Est
- madame Kristell Briand, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Nord
- madame Amélie Carlier, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Nord
- madame Céline Delgado, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Nord
- madame Jennifer Liger, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Nord
- madame Annabelle Pinto, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Nord
- madame Séverine Raison, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Nord
- madame Chantal Bocel, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Ouest
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Ouest
- monsieur Ferdinand Edzoa Mve, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Ouest
- madame Déborah Humbert Garcia, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Ouest
- madame Claire-Marie Vitre, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Ouest
- madame Karine Belhen, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Sud
- monsieur Vincent Derriennic, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Sud
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Sud
- madame Elna Pourin, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge Moneger, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Sud

- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe au sein de France Travail Rennes Sud
- madame Corine Datin, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Malo
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Malo
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Malo
- madame Armelle Vieu, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Malo
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe au sein de France Travail Vitré
- madame Sandrine Rispaill, responsable d'équipe au sein de France Travail Vitré
- madame Anaïs Beaumevielle, responsable d'équipe au sein de France Travail Auray
- madame Sandrine Bernard, responsable d'équipe au sein de France Travail Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe au sein de France Travail Auray
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe au sein de France Travail Auray
- madame Marion Gouince, responsable d'équipe au sein de France Travail Lanester
- madame Virginie Michel, responsable d'équipe au sein de France Travail Lanester
- monsieur Arnaud Varechon, responsable d'équipe au sein de France Travail Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe au sein de France Travail Lorient Marine
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe au sein de France Travail Lorient Marine
- madame Angélique Suppa, responsable d'équipe au sein de France Travail Lorient Marine
- monsieur Nicolas Dhoye, responsable d'équipe au sein de France Travail Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe au sein de France Travail Lorient Ville
- madame Alexia Bainvel, responsable d'équipe au sein de France Travail Ploermel
- monsieur Olivier Delarche, responsable d'équipe au sein de France Travail Pontivy
- madame Solveig Flaten, responsable d'équipe au sein de France Travail Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe au sein de France Travail Pontivy
- madame Myriam Aupiais, responsable d'équipe au sein de France Travail Vannes Est
- madame Isabelle Debonne-Linot, responsable d'équipe au sein de France Travail Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe au sein de France Travail Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe au sein de France Travail Vannes Est
- madame Céline Ruhlmann, responsable d'équipe au sein de France Travail Vannes Est
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe au sein de France Travail Vannes Ouest
- madame Salima Daoud, responsable d'équipe au sein de France Travail Vannes Ouest
- madame Angélique Helbert, responsable d'équipe au sein de France Travail Vannes Ouest
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe au sein de France Travail Vannes Ouest.

§ 5 - référents métiers

- monsieur Benjamin Le Gallic, référent métiers au sein de France Travail Dinan
- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers au sein de France Travail Dinan
- monsieur Eric Guillemet, référent métiers au sein de France Travail Guingamp
- madame Céline Auville, référente métiers au sein de France Travail Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent métiers au sein de France Travail Lamballe

- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers au sein de France Travail Lannion
- madame Julie Engelen, référente métiers au sein de France Travail Loudéac
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers au sein de France Travail Saint Briec Ouest
- madame Laura Marques, référente métiers au sein de France Travail Saint Briec Ouest
- madame Aurélie Hervé, référente métiers au sein de France Travail Saint Briec Sud
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers au sein de France Travail Saint Briec Sud
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers au sein de France Travail Brest Europe
- madame Emmanuelle Suissa, référente métiers au sein de France Travail Brest Europe
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers au sein de France Travail Brest Iroise
- madame Silvinne Martin, référente métiers au sein de France Travail Brest Iroise
- madame Anne-Laure Guennegues, référente métiers au sein de France Travail Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers au sein de France Travail Brest Marine
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers au sein de France Travail Carhaix
- monsieur David Martin, référent métiers au sein de France Travail Concarneau
- monsieur David Labrune, référent métiers au sein de France Travail Douarnenez
- monsieur Jean-Marc Morvan, référent métiers au sein de France Travail Landerneau
- madame Régine Boulanger, référente métiers au sein de France Travail Morlaix
- madame Virginie Le Meur, référente métiers au sein de France Travail Morlaix
- madame Delphine Mattern, référente métiers au sein de France Travail Pont L'Abbé
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers au sein de France Travail Quimper Nord
- madame Florence Caresmel, référente métiers au sein de France Travail Quimper Sud
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers au sein de France Travail Quimperlé
- madame Delphine Jacquet, référente métiers au sein de France Travail Combourg
- madame Elodie Olivry, référente métiers au sein de France Travail Fougères
- madame Anne-Fanny Redoute, référente métiers au sein de France Travail Redon
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers au sein de France Travail Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers au sein de France Travail Rennes Centre
- madame Christelle Descatoire, référente métiers au sein de France Travail Rennes Est
- madame Laetitia Duret, référente métiers au sein de France Travail Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers au sein de France Travail Rennes Est
- madame Elisabeth Baron Colin, référente métiers au sein de France Travail Rennes Nord
- madame Angélique Cottais, référente métiers au sein de France Travail Rennes Nord
- monsieur Jérôme Lasne, référent métiers au sein de France Travail Rennes Nord
- madame Eléna Autieri, référente métiers au sein de France Travail Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référente métiers au sein de France Travail Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers au sein de France Travail Rennes Ouest
- madame Nolwenn Heller, référente métiers au sein de France Travail Rennes Sud
- madame Nathalie Michaud, référente métiers au sein de France Travail Rennes Sud
- madame Gwenn Rochard, référente métiers au sein de France Travail Rennes Sud

- monsieur Harold Baslé, référent métiers au sein de France Travail Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers au sein de France Travail Saint Malo
- madame Kathleen Baccon, référent métiers au sein de France Travail Vitré
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers au sein de France Travail Auray
- madame Isabelle Burban, référente métiers par intérim au sein de France Travail Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers au sein de France Travail Auray
- monsieur Damien Boisrobert, référent métiers au sein de France Travail Lanester
- madame Amandine Lucas, référente métiers au sein de France Travail Lanester
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers au sein de France Travail Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers au sein de France Travail Lorient Marine
- monsieur Benoît Du Merle, référent métiers au sein de France Travail Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers au sein de France Travail Lorient Ville
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers au sein de France Travail Ploermel
- madame Anne-Laure Droniou, référente métiers au sein de France Travail Pontivy
- madame Marylise François, référente métiers au sein de France Travail Pontivy
- monsieur Jean Chomet, référent métiers au sein de France Travail Vannes Est
- madame Frédérique Marc, référente métiers au sein de France Travail Vannes Est
- madame Fabienne Perrodin, référente métiers au sein de France Travail Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers au sein de France Travail Vannes Ouest.

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Bretagne. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision Br n° 2024-11 DS Agences du 11 mars 2024 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Rennes, le 15 avril 2024.

Angélique Goodall,
directrice régionale
de France Travail Bretagne

Décision Ce-VdL n° 2024-07 DS DR du 15 avril 2024

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale**

Le directeur régional de France Travail Centre Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu, ensemble, la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2022-59 du 8 juillet 2022 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 et de l'article 17 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 et de l'article 17 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 17 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 17 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - En matière de fournitures et services, sauf en matière de travaux, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Bénéficiaire de cette délégation :

- monsieur Laurent Girod, responsable du service Règlementaire et applicatifs
- madame Rachel Fernandez, responsable de service Offre de services et déploiement
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable de l'équipe CRSI/CSI
- madame Cécile Adelle, responsable du service gouvernance, projets, innovation et RSE
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques
- madame Noélie Ruet, responsable du service gestion administrative du personnel
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique
- madame Armelle Sajot Oudin, chargée de mission à la DRAPFMR

§ 4 - Délégation est donnée à madame Ludwine Hubain, responsable d'équipe immobilier et logistique, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail centre- Val de

Loire, en matière de travaux et en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Section 2 - Gestion immobilière

Article 3 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à madame Alice Gouveia, directrice administration finance et gestion à l'effet de signer :

- 1) les baux, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 3 - Ressources humaines

Article 4 - Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à :

- madame Isabelle Bouraïma, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de France Travail Centre-Val de Loire
- monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail Centre-Val de Loire
- madame Alice Gouveia, directrice administration finance et gestion
- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 4 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 5 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail centre Val de Loire, à madame Frédérique Laubray, directrice des opérations, à l'effet de signer les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de France Travail Centre-Val de Loire.

Article 6 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Frédérique Laubray, directrice des opérations, bénéficie de cette même délégation.

Article 7 - Contestations et recours

Délégation est donnée à monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail centre Val de Loire et, à l'effet de signer les décisions sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Rachid Drif, madame Frédérique Laubray, directrice des opérations, bénéficie de cette même délégation concernant les décisions prises en application de l'article 6 par madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques.

Section 5 - Prestations en trop versées

Article 8 - Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail Centre Val de Loire, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées, dans la limite de 60 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés

Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées, dans la limite de 36 mois, à :

- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 17 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées quel que soit le montant de ces prestations lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations

Délégation est donnée à madame Frédérique Laubray, directrice des opérations, à monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et à madame Nolwenn

Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers et celles versées pour le compte de l'assurance chômage, dans la limite de 650 euros.

Délégation est donnée à madame Frédérique Laubray, directrice des opérations, à monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et à madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi à l'effet, lorsque les prestations concernées sont celles d'un montant inférieur à 1000 euros, d'admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Section 6 - Recouvrement

Article 9 - Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1- Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Centre Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement France Travail services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à France Travail sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- 6) les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2- Bénéficie de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail Centre Val de Loire

§ 3- En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incidents de paiement
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente, à :

- monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail Centre Val de Loire
- madame Isabelle Bouraïma, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de France Travail Centre Val de Loire
- madame Maud Venturini, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- madame Alice Gouveia, directrice administration finance et gestion
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique
- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, se rapportant à des décisions de France Travail Centre Val de Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail:

- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés

§ 2 - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail Centre Val de Loire
- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique

§ 3 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à:

- madame Isabelle Bouraïma, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de France Travail Centre Val de Loire

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre France Travail et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail, à :
 - madame Alice Gouveia, directrice administration finance et gestion
 - monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail Centre Val de Loire
 - monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique

Article 12 - Transactions

Délégation est donnée à madame Alice Gouveia, directrice administration finance et gestion et monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail Centre Val de Loire à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à madame Alice Gouveia, directrice administration finance et gestion et à monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 14 - Contraintes

Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de notifier ou faire signifier toute contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par France Travail, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution et en vue de recouvrer la pénalité administrative :

- madame Alice Gouveia, directrice administration finance et gestion
- monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail Centre Val de Loire
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi

Article 15 - Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Centre Val de Loire, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 - Bénéficient respectivement de la même délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- monsieur Laurent Brisset, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi

Article 16 - Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom du directeur régional de France Travail Centre Val de Loire, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 14 de la présente décision.

§ 2 - Bénéficient respectivement de la même délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail Centre Val de Loire
- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations

Section 8 - Délégués et dispositions diverses

Article 17 - Délégués

§ 1 - Directeurs régionaux adjoints

- monsieur Rachid Drif, directeur régional adjoint opérations et réseau de France Travail Centre Val de Loire
- madame Isabelle Bouraïma, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de France Travail Centre Val de Loire

§ 2 - Directeurs de service

- madame Maud Venturini, directrice de la stratégie et des relations extérieures

- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- madame Alice Gouveia, directrice administration finance et gestion
- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

§ 3 - Responsables de service

- madame Cécile Adelle, responsable du service gouvernance, projets, innovation et RSE
- madame Stéphanie Barboza, responsable du service budget et contrôle de gestion
- madame Sylvie Barthel, responsable du service communication et réseaux sociaux
- monsieur Laurent Deloison, responsable du service médiation
- monsieur Kamal El-Fathi, responsable du service Achats
- madame Rachel Fernandez, responsable de service offre de services et déploiement
- monsieur Laurent Girod, responsable du service règlementaire et applicatifs
- monsieur Anthony Grandsire, responsable du service pilotage de la performance opérationnelle, qualité et engagement de service
- madame Fadoua Ibaki, responsable du service comptabilité
- madame Hélène Lantonnet, responsable du service piloage de la performance sociale, qualité de vie au travail et relations sociales
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique madame Noélie Ruet, responsable du service gestion administrative du personnel
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- monsieur Cyril Seguin, responsable du service statistiques, études et évaluations

§ 4 - Responsables d'équipe

- madame Catherine Moulin, responsable d'équipe ODS demandeur d'emploi et indemnisation
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe ODS entreprise
- monsieur Olivier Davidas, responsable d'équipe gestion et trésorerie
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Sylvia Gaudichon, responsable d'équipe achats et approvisionnements
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable de l'équipe CRSI/CSI
- madame Ludwine Hubain, responsable d'équipe immobilier et logistique
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- monsieur Laurent Brisset, responsable d'équipe du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe support secrétariat et assistance administrative

Article 18 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Centre Val de Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 19 - Abrogation et publication

La décision Ce-VdL n° 2024-01 DS DR du 2 janvier 2024 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Fleury les Aubrais, le 15 avril 2024.

David Gallier,
directeur régional
de France Travail Centre Val de Loire

Décision DSI n° 2024-03 du 15 avril 2024

Délégation de signature temporaire du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu, ensemble, la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-50 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Décide :

Article 1

Délégation temporaire de signature est donnée du 29 avril au 3 mai 2024 à monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits, adjoint au directeur général des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine

- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations:
 - o les bons de commande, quel que soit leur montant
 - o les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

- 4) en matière de ressources humaines,
 - o dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction des systèmes d'information autres que :
 - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de catégorie 4, filière management, et médiateurs.

Article 2

La décision DSI n° 2024-01 du 22 février 2024 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Montreuil, le 15 avril 2024.

Franck Denié,
directeur général adjoint
systèmes d'information